

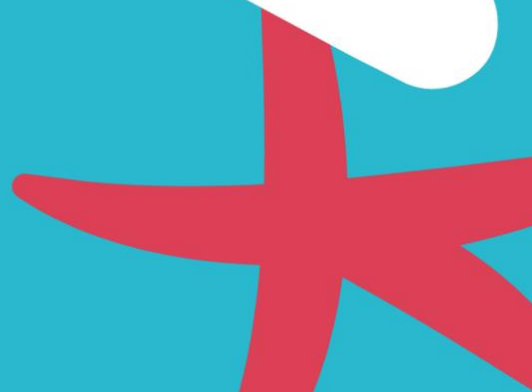
linkiaa
Ensemble, créateurs d'avenirs

Pour une société
plus humaine,
altruiste
et solidaire



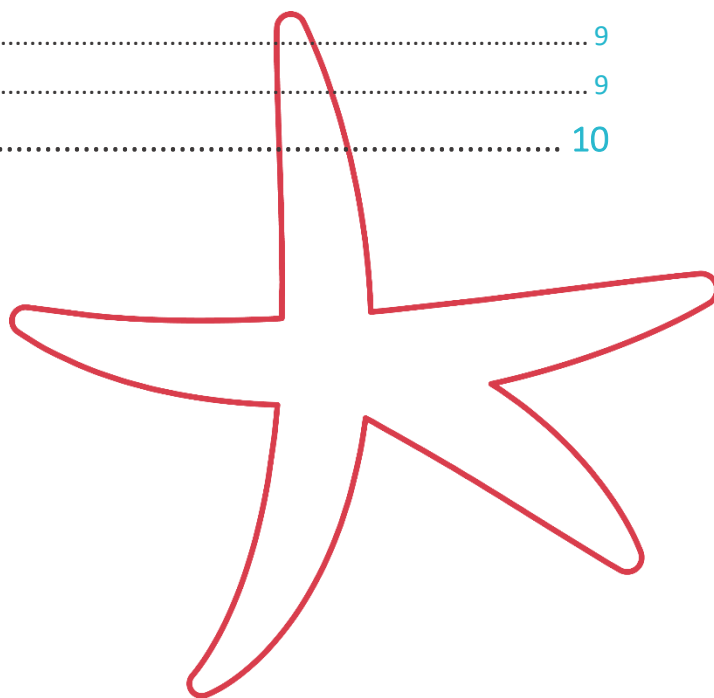
PROJET ASSOCIATIF

168 route de Sainte-Luce
CS 11924
44319 Nantes cedex 3
02 40 49 67 39
www.linkiaa.fr



SOMMAIRE

L'acte fondateur	3
Chapitre 1 - Création et filiation	4
1 – Notre volonté	4
2 - Notre histoire	4
3 – Notre environnement	5
Chapitre 2 – Nos valeurs, notre éthique	5
2.1 - NOS VALEURS.....	5
2.2 - Notre éthique.....	6
Chapitre 3 - Nos missions et mode d'actions	7
3.1 – L'intérêt général	7
3.2 – Des missions particulières.....	7
3.3 – La primauté du parcours	7
3.4 - La proximité et les territoires.....	7
3.5 – Une action transversale et décloisonnée.....	8
3.6 – L'innovation et la recherche.....	8
Chapitre 4 – Nos ressources	9
4.1 - Les ressources humaines	9
4.2 - Le patrimoine immobilier.....	9
4.3 – Les ressources financières.....	9
L'évaluation	10



L'ACTE FONDATEUR

Linkiaa est née de la fusion de La Sauvegarde de l'Enfance 44 et d'Enfance & Famille, décidée lors des assemblées générales extraordinaires des deux associations réunies le 7 septembre 2016 qui ont adopté ses nouveaux statuts.

Elle prend effet au 1er janvier 2018, après que la conformité aux règles relatives à la reconnaissance d'utilité publique a été actée par les autorités compétentes.

Le choix d'une structure regroupant les deux associations s'avère la réponse structurelle la plus appropriée pour prendre en compte les besoins des enfants, des jeunes et de leur famille, dans un environnement en continuelle évolution. Par sa dimension et sa couverture territoriale, Linkiaa offre, dans la proximité, une diversification des modalités d'intervention qui assure la continuité et la cohérence des parcours permettant aux enfants et aux jeunes de développer toutes leurs capacités.

C'est dans ce rôle social que s'inscrit la décision de construire Linkiaa.



Chapitre 1 - Création et filiation

1 – NOTRE VOLONTE

Linkiaa, riche de l'histoire et des compétences de La Sauvegarde de l'Enfance 44 et Enfance & Famille, participe activement à la prise en charge de plus en plus complexe des enfants, des adolescents, des jeunes et des familles.

Elle organise la complémentarité de ses prestations au plus près des enfants et des familles et de leurs lieux de vie et d'insertion sociale. Elle contribue à l'animation de partenariats adaptés permettant de répondre au mieux à la complexité des besoins.

Elle a pour ambition de :

- ♦ optimiser l'impact sociétal de son action, souligner que l'association est un mouvement dont le projet contribue aussi à la transformation sociale,
- ♦ renforcer la couverture du territoire en prenant appui sur un axe Nantes-Saint-Nazaire pour développer son intervention dans les zones géographiques, notamment rurales, insuffisamment couvertes à ce jour,
- ♦ accéder à de nouvelles compétences aujourd'hui indispensables à la qualité de ses actions,
- ♦ œuvrer à un décloisonnement entre les champs des secteurs social, médico-social et sanitaire,
- ♦ pérenniser et développer son action au service des bénéficiaires par l'innovation sociale,
- ♦ contribuer à la nécessaire évolution du mouvement associatif pour lui donner un avenir.

Linkiaa intègre les évolutions sociales et culturelles les plus récentes et affirme que le cadre associatif est le plus adapté à son action parce que :

- ♦ les dirigeants bénévoles et les professionnels y représentent un collectif dont la philosophie, la vision et le savoir-faire ont, historiquement, été à l'origine de la dynamique associative,
- ♦ l'expression démocratique, inscrite dans les statuts, invite au débat et à la délibération,
- ♦ l'engagement, la singularité et la capacité de mobilisation collective de ses adhérents constituent à la fois une force et une richesse.

2 - NOTRE HISTOIRE

Linkiaa s'inscrit dans la filiation historique des deux associations dont elle est issue et dont elle en hérite les missions et les valeurs qui ont guidé ses dirigeants bénévoles et ses professionnels. Elle s'inscrit aussi dans l'histoire de la protection de l'enfance.

À sa création en 1888, La Sauvegarde de l'Enfance a pour objet d'apporter de l'aide aux condamnés libérés et aux « enfants malheureux ou coupables ». Un demi-siècle plus tard, à la Libération, l'association doit répondre au fléau social d'alors : les enfants abandonnés.

Selon les périodes, il s'agit de les rééduquer, punir, soigner, protéger.

Enfance & Famille, créée en 1928, a vocation à répondre à l'enfance en détresse. Sa fondatrice Jeanne Henry voulait être l'avocate des petits abandonnés : « Je les relèverai ! ».

Les deux associations se construisent sur des valeurs analogues exprimées par l'humanisme et le respect, l'altruisme et la disponibilité, la solidarité et la responsabilité.

Les générations successives de leurs professionnels ont su rendre opérationnel un système de protection de l'enfance qui, de réforme en réforme, ne cesse d'être en mouvement.

Les évolutions ont porté sur les structures, les objectifs et les formes d'intervention de l'État et des départements mais aussi sur les représentations sociales de l'enfant, de la famille et de l'éducation et sur les modalités d'intervention qui se sont professionnalisées. Le secteur de la protection de l'enfance s'est affirmé par son caractère très largement associatif, garant d'initiative et de souplesse.

3 – NOTRE ENVIRONNEMENT

Cette ambition et les réponses apportées reposent sur une analyse de l'environnement.

- ♦ Les évolutions sociétales de ces dernières décennies sont venues bousculer les comportements et les représentations sociales de l'enfant, de la parentalité, de la famille, de l'éducation, de l'autorité.
- ♦ Le territoire de la Loire-Atlantique est riche d'une vingtaine d'associations œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance.

Linkiaa prend toute sa place dans les structures fédératives locales, régionales et nationales qui renforcent le mouvement associatif.

- ♦ Le financement des actions est assuré en quasi-totalité par le conseil départemental de Loire-Atlantique. Or l'accentuation, dans la durée, des contraintes financières pèsera sur les associations de notre champ d'activité.
- ♦ D'un point de vue politique et stratégique, il est nécessaire d'accroître notre légitimité et notre représentativité d'acteurs contributifs et incontournables dans l'élaboration des politiques publiques à destination des personnes en situation de vulnérabilité.

Chapitre 2 – Nos valeurs, notre éthique

Linkiaa fonde son projet sur les principes fondamentaux du droit et tout particulièrement des droits de l'Homme et des droits de l'Enfant. Elle affirme les valeurs essentielles qui guident son action pour une société du bien vivre ensemble, bientraitante à l'égard de tous.

2.1 - NOS VALEURS

Humanisme : l'association affirme que chaque individu porte en lui les ressources de son propre développement. Elle se met au service de l'Humain pour le conduire vers l'autonomie. Elle s'engage à traiter chacune et chacun avec respect et avec une attention singulière quels que soient les actes posés.

Altruisme : l'association affirme que l'autre, dans sa différence, est indispensable à nos actions individuelles et collectives. Elle fonde son action au jour le jour sur les principes de disponibilité, d'ouverture, de générosité et de bienveillance.

Solidarité : l'association œuvre à un destin commun et refuse toute exclusion de personnes. En œuvrant à la protection et l'éducation de la jeunesse en difficulté, elle agit pour une société du « vivre ensemble » bientraitante à l'égard de tous.

2.2 - NOTRE ETHIQUE

Ces valeurs forgent une détermination et impliquent un comportement qui permettent à chacun, quelle que soit sa place (jeunes, parents, salariés, bénévoles) d'être pleinement acteur de sa vie et dans son environnement.

★ **Une éthique de la gouvernance** qui se traduit dans les statuts et dans la pratique associative. **Linkiaa** est attentive à :

- ♦ l'accueil de nouveaux administrateurs, pour favoriser ouverture et renouveau,
- ♦ la richesse des débats et à l'expression de la pluralité de pensée,
- ♦ la vitalité des instances délibératives et à l'existence de commissions de travail, pour une réelle participation de tous,
- ♦ la répartition des pouvoirs au sein de l'association et à leur mode d'exercice pour favoriser un vrai fonctionnement démocratique.

Linkiaa souhaite, par l'engagement de ses dirigeants bénévoles, apporter un regard de citoyens éclairés et exigeants sur sa propre gestion et sur les pratiques professionnelles qu'elle organise.

Elle s'engage à porter dans l'espace public, la question des politiques publiques en matière de solidarité et à participer à l'élaboration de ces politiques. **Linkiaa** entend réaffirmer ainsi son attachement à une démocratie d'exercice qui conduit à anticiper, prendre l'initiative et poursuivre la fonction « d'influence » propre aux associations.

★ **Une éthique de la relation aux bénéficiaires** qui les place au cœur des réflexions et des actions et qui accorde toute leur place à celles et ceux qui ont recours à nos services. **Linkiaa** s'engage à un comportement exemplaire dans sa relation aux personnes à qui elle apporte son aide. Ce comportement concerne les dirigeants bénévoles de l'association qui auront un regard attentif sur les modalités d'accueil, d'accompagnement et d'écoute des usagers. Ils veilleront tout particulièrement à ce que les statuts et l'organisation de l'association donnent toute leur place aux enfants et aux parents dans les lieux et temps d'évaluation et de décision.

Cette éthique concerne les professionnels qui s'engagent à la respecter dans sa lettre et dans son esprit.

★ **Une éthique de la relation aux professionnels** dont la mission nécessite compétence, confiance et respect. **Linkiaa** considère les personnes qui travaillent en son sein comme les acteurs et les partenaires incontournables de sa mission. La qualité du travail accompli avec les bénéficiaires dépend prioritairement de la qualité des professionnels. Cette qualité tient à la compétence acquise et entretenue, aux conditions de travail, à la place des professionnels dans les espaces de réflexions, de propositions, de décisions. Les dirigeants bénévoles, dans leur réflexion sur l'organisation de la gouvernance et des services, dans la gestion de l'association, dans leur mobilisation auprès des services publics, s'engagent à prendre en compte les intérêts des professionnels, dans le souci permanent d'améliorer le service rendu aux bénéficiaires.

Chapitre 3 - Nos missions et mode d'actions

3.1 – L'INTERET GENERAL

Linkiaa assume une mission d'intérêt général dans le cadre de la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger et de la protection judiciaire de la jeunesse y compris dans le cadre de missions de prévention de la délinquance. Cette mission s'étend de la prévention à la prise en charge des enfants, mineurs et jeunes majeurs, et de leurs familles, dans une perspective d'autonomie et d'intégration sociale.

L'association poursuit une utilité sociale au sens de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Elle apporte un soutien à des personnes en situation de vulnérabilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social et médico-social. Elle agit en soutien aux personnes, usagers et bénéficiaires de ses établissements et services, en difficulté physique, intellectuelle, sociale, psychologique ou morale.

Elle inscrit son action dans le respect des différents schémas départementaux et régionaux et des politiques publiques menées par l'État (agence régionale de santé et protection judiciaire de la jeunesse).

3.2 – DES MISSIONS PARTICULIERES

Cette mission d'intérêt général, qui s'exerce au cœur d'un réseau d'acteurs mobilisés par cette même finalité, peut se résumer en quatre axes :

Prévenir : l'association fait tout son possible pour prévenir l'enfance et la jeunesse des risques les menaçant. La prévention passe tout particulièrement par l'éducation et le soutien à la parentalité.

Protéger : l'association protège l'enfant afin de lui permettre d'acquérir son autonomie, de s'épanouir et d'être capable d'exploiter au mieux ses potentialités.

Éduquer : l'association rappelle que tout enfant a droit à une éducation sur le plan affectif, scolaire et culturel pour se réaliser lui-même.

Accompagner : L'association coordonne ses actions et articule ses prestations en fonction des besoins repérés aux différents stades du parcours de vie des bénéficiaires. Elle chemine avec les enfants et les jeunes pour favoriser la construction de leur personnalité, de leurs relations aux autres et de leur place citoyenne et sociale. Il en est de même avec leurs parents dans leurs rôles d'éducateurs et de protecteurs.

3.3 – LA PRIMAUTE DU PARCOURS

La primauté du parcours s'impose pour répondre aux besoins et attentes des enfants, des jeunes et des familles. Il s'agit bien d'adapter l'organisation en proposant des parcours personnalisés aux bénéficiaires.

Ces parcours imposent la transversalité des structures et des métiers qui doit garantir la souplesse et l'adaptation dans l'intérêt de l'enfant et du jeune en s'appuyant sur la polyvalence des compétences.

3.4 - LA PROXIMITE ET LES TERRITOIRES

Linkiaa, par la couverture plus large du territoire et par une offre globalisée, doit permettre de répondre avec réactivité et souplesse aux exigences des parcours personnalisés.

La proximité, c'est respecter l'insertion familiale et sociale de l'enfant et du jeune. C'est permettre de faire toute leur place aux parents. C'est valoriser au mieux le réseau des professionnels.

Cette démarche prend en compte trois notions de territoire :

- ♦ **Le territoire de l'enfant et de la famille**, le niveau de l'action concrète, qui se définit autour de l'habitat familial, de l'école, du réseau social. C'est, dans l'organisation de notre société, le quartier, la commune, voire l'intercommunalité.
- ♦ **Le territoire des professionnels**, le niveau opérationnel, c'est le secteur géographique sur lequel le professionnel intervient. Ce secteur est défini par la capacité à y entretenir un réseau professionnel dense, à y connaître le réseau de l'enfant et de sa famille, à y repérer et côtoyer les acteurs sociaux, économiques et politiques. Dans l'organisation actuelle, et celle du conseil départemental, ce territoire peut idéalement se calquer sur les délégations du conseil départemental.
- ♦ **Le territoire de l'association**, le niveau organisationnel, c'est le secteur de compétence défini par les autorisations et habilitations accordées à l'association.

La stratégie territoriale de l'association permet l'introduction de nouvelles logiques d'action et un positionnement plus fort auprès des collectivités publiques, au service de son action auprès des publics qu'elle a vocation à accompagner.

3.5 – UNE ACTION TRANSVERSALE ET DECLOISONNEE

La complexité des situations des enfants et des familles que l'association est conduite à prendre en charge impose une action transversale et décloisonnée.

Cet axe stratégique de développement conduit l'association à s'ouvrir aux autres champs concourant à la bienveillance des enfants et des familles en situation de vulnérabilité, qu'il s'agisse du social (petite enfance, parentalité), du médico-social (handicap) ou du sanitaire (pédiatrie, pédopsychiatrie). Il trouve toute sa légitimité dans la nécessité de renforcer la capacité de l'association à agir face à des situations dont la complexité est croissante et qui se situent au carrefour de prises en charge ou d'accompagnements diversifiés et complémentaires.

En prolongement du décloisonnement institutionnel indispensable, la transversalité en interne au sein des services et des équipes et la complémentarité en externe avec des partenaires multiples doivent être organisées. Cette transversalité vise à mettre les compétences professionnelles au service du parcours de l'enfant, au-delà des limites des services et établissements.

Le partenariat vise la recherche et l'organisation des complémentarités dans les compétences de tous les acteurs qui interviennent auprès des enfants, des jeunes et des familles. Il s'agit d'abord des acteurs publics et privés de la protection de l'enfance et du médico-social. Il s'agit aussi des associations, des collectivités locales, des institutions et pouvoirs publics qui interviennent dans les champs sanitaire, éducatif, culturel, social, professionnel.

3.6 – L'INNOVATION ET LA RECHERCHE

Linkiaa prend en compte les mutations profondes de la société : mutations sociales, culturelles, économiques et politiques, qui bouleversent la structure familiale et les comportements individuels. Elle favorise et initie toutes formes de « veille » s'affirmant en tant qu'actrice plus encore que témoin.

Linkiaa affirme la nécessité de développer la recherche et la diffusion des savoirs et des expériences dans les pratiques professionnelles et à sensibiliser les instituts de recherche et les universités à la conduite de travaux sur la protection de l'enfance.

Stimulantes pour l'espace professionnel, ces actions de recherche et d'innovation sont essentielles pour l'association dans sa fonction stratégique et politique.

Chapitre 4 – Nos ressources

4.1 - LES RESSOURCES HUMAINES

Les valeurs et les orientations portées par **Linkiaa**, en termes de responsabilité employeur, s'incarnent aussi dans l'attention particulière que l'association accorde aux personnels qu'elle emploie. La qualité de vie au travail, la mise en œuvre des moyens qui permettent la consolidation des compétences et la mobilisation professionnelle, la prévention des risques professionnels constituent des axes de travail stratégiques de l'association.

Il est donc important de pouvoir mettre en œuvre des actions permanentes ou ponctuelles favorisant l'inscription des équipes dans une dynamique partagée d'action éducative et de formation continue.

L'association favorise le travail pluridisciplinaire, qui associe l'expérience et le savoir-faire des équipes éducatives, des assistants familiaux, des services administratifs, des services généraux et des professionnels médicaux et paramédicaux.

4.2 - LE PATRIMOINE IMMOBILIER

L'immobilier est un outil au service du projet de l'association. Pour la mise en œuvre de ses actions, **Linkiaa** gère un patrimoine immobilier dont elle est propriétaire ou locataire.

C'est le projet associatif et sa déclinaison dans les projets des établissements qui détermine les grandes orientations patrimoniales, surtout lorsqu'il s'agit d'assurer l'accueil et l'hébergement des bénéficiaires. C'est pourquoi, l'association subordonne la gestion de son patrimoine immobilier aux exigences et à la localisation de ses missions, aux spécificités des différents accueils et fonctions, aux exigences de qualité, de sécurité et d'efficacité énergétique.

4.3 – LES RESSOURCES FINANCIERES

Les missions de l'association sont financées par des fonds publics alloués en quasi-totalité par le département de la Loire-Atlantique. Tout en défendant un haut niveau d'engagement financier public justifié par ses actions d'intérêt général et son utilité sociale, **Linkiaa** visera l'émergence d'une stratégie de diversification de ses ressources pour enrichir et renforcer le projet associatif.

En outre, l'association s'attachera à consolider ses fonds propres, pour financer les investissements nécessaires aux activités, assurer la couverture des besoins lié au cycle d'exploitation et orienter des financements pour innover dans de nouveaux projets répondant à des besoins sociaux non satisfaits dans l'attente de la reconnaissance nécessaire à leur financement institutionnel.

L'évaluation

Ce projet associatif a été rédigé et adopté dans une période de construction d'une nouvelle structure. Sa durée de pertinence est volontairement réduite à trois ans et il devra être révisé au bout de ce délai. L'évaluation qui en sera faite permettra de vérifier la qualité des actions de l'association et le respect de ses valeurs. Son adaptation permettra d'apporter des réponses innovantes à l'évolution des besoins.

Linkiaa souhaite garder une vision large, anticiper les évolutions, maintenir sa créativité et intégrer les logiques économiques et sociales tout en restant fidèle à ses valeurs.

Elle entend poursuivre le concours qu'avaient su apporter ses deux associations fondatrices à l'élaboration des réponses aux attentes des personnes en situation de vulnérabilité.





**168 route de Sainte-Luce CS 11924
44319 Nantes cedex 3
02 40 49 67 39
www.linkiaa.fr**